COMITÉ DIRECTEUR LNR
4 FÉVRIER 2026

RÈGLES DE GESTION DES FRAIS

MISE A JOUR DES RÈGLES DE GESTION DES FRAIS

- A partir de l'analyse des pratiques existantes et des niveaux de dépenses observés, les règles de gestion des frais ont été précisées et actualisées afin d'assurer une meilleure cohérence et une harmonisation des pratiques.

- Ces règles de gestion couvrent les modes de transport, les hébergements et les forfaits de prise en charge applicables.

- Les règles de gestion proposées s'appliquent à l'ensemble des salariés, aux membres des commissions et aux élus de la gouvernance.

- A l'issue de leur approbation, ces règles de gestion seront circularisées auprès des salariés et à l'occasion des réunions des commissions pour ce qui concerne leurs membres.

- Les forfaits de prise en charges applicables seront également mis à jour dans les règlements généraux.

- Pour toute question d'application, vous pouvez vous adresser à votre référent interne LNR (commissions) ou dircectement au service comptabilité de la LNR.

REGLES COLLABORATEURS ET MEMBRES DE COMMISSIONS

- **Voyage (agence CTA)**
  - Durée de voyage – 2h en train : train en 2nde
  - Durée de voyage +2 h jusqu'à 4h en train : train en 1ère
  - Durée de voyage + 4h en train : Avion (au meilleur tarif) ou train
  - Voyage international : Eco

- **Taxi et VTC**
  - Absence de transports en commun adaptés
  - Horaires tardifs ou acceptation du supérieur
  - Transport de matériel professionnel lourd
  - Les taxis motos ne sont pas acceptés
  - Trajets aéroport/gare vers le lieu de rendez-vous (forfait Paris- Charles-de Gaulle : 56€-65€ / Paris-Orly: 36€-45€)

- **Location de véhicule (agence CTA)**
  - Catégorie économique ou intermédiaire uniquement sauf long trajet
  - Justification requise si le lieu n'est pas accessible en transport en commun
  - Carburant : remboursement sur présentation de facture

- **Carte abonnement (SNCF, Air France,...) :** prise en charge si plus 2 voyages par an – les personnes concernées sont désignées par chaque directeur de service

Chaque responsable de commission (LNR) veille au respect des règles par ses membres. En cas d'alerte de la comptabilité, il appartient au responsable de se rapprocher du membre concerné.

REGLES COMITE DIRECTEUR / PRESIDENTS DE CLUBS

- **Voyage (agence CTA)**
  - Train en 1ère
  - Libre de choisir le moyen de transport – forte recommandation : privilégier le train en deçà de 4h
  - Voyage international : Business
- **Taxi et VTC**
  - Les taxis motos ne sont acceptés qu'en cas de nécessité d'horaire (retard train / avion, etc … - le préciser sur la note de frais)
  - Trajets aéroport/gare vers le lieu de rendez-vous (forfait Charles-de Gaulle : 56€-65€ / Orly: 36€-45€)
- **Location de véhicule (agence CTA)**
  - Catégorie économique ou intermédiaire uniquement sauf long trajet
  - Carburant : remboursement sur présentation de facture
- **Carte abonnement (SNCF, Air France,…)** : prise en charge par la LNR pour le Comité Directeur

Montants 24-25 :
- Frais engagés par le Président : 48,9 K€ (dont agence de voyage 24 K€)
  @ nota : les frais des élus et salariés sont régulièrement audités par le CAC de la LNR dans le cadre d'une mission spécifique
- Frais d'organisation du Bureau – 4 réunions en présentiel (hors visio-conférences) : 26,7 K€
- Frais d'organisation du Comité Directeur – 7 réunions en présentiel (hors visio-conférences) : 107,8 K€

FORFAITS DE PRISE EN CHARGE

- **Les forfaits :**
  - Kilométrique : 0,40 € par KM
  - Hôtels :
    - Paris : 200 € par nuitée (petit déjeuner non inclus)
    - Province : 150 € par nuitée (petit déjeuner non inclus)
  - Repas : 40 € par repas